

SECURITE DES MEDECINS LIBERAUX : LA CSMF TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Conférence de presse du jeudi 1^{er} juin 2017

Lille

*En présence de **M. Xavier Bertrand**, président des Hauts-de-France*

*et des **Drs Jean-Paul Ortiz**, président de la CSMF France,*

***Philippe Chazelle**, président de l'URPS,*

***Bertrand Demory**, président de la CSMF 59-62,*

*et **Bertrand Legrand**, secrétaire de la CSMF 59-62*

1- L'affaire du Dr Goidin : un calvaire qui n'a que trop duré

RETOUR SUR LES FAITS

Le 25 avril dernier, le Dr Goidin, médecin généraliste à Dunkerque, est sauvagement agressé par des jeunes, qui faisaient du bruit devant son cabinet. Le praticien ressort de cette violente altercation avec une fracture du plateau tibial et une Incapacité de Travail Temporaire (ITT). Malgré un premier dépôt de plainte, les agresseurs ne sont pas interpellés et le praticien - qui ne peut se résoudre à laisser sa patientèle sans médecin – continue de travailler. Chaque jour, il est victime de tentatives d'intimidation de la part de la même bande. En l'absence des forces de l'Ordre, un patient tente même de s'interposer pour protéger le Dr Goidin.

Le 28 avril, suite à une tentative de démolition du cabinet, la police interpelle enfin les individus, mais le calvaire du Dr Goidin - qui subit toujours des pressions – ne s'arrête pas là. Il faudra attendre le 10 mai pour qu'un premier suspect soit mis en examen pour violences volontaires. Le 24 mai, deux autres jeunes – qui s'étaient introduit illégalement dans la salle d'attente du cabinet et avaient détérioré le lieu à l'aide d'un extincteur - sont également mis en examen et condamnés. Il aura fallu presque un mois, cinq dépôts de plainte et une forte mobilisation de la part de la CSMF locale pour que le calvaire du Dr Goidin prenne fin.

LA CSMF 59-62 DONNE L'ALERTE

Pour dénoncer la situation et la lenteur de réaction des autorités locales, la CSMF 59-62 lance une pétition en ligne – qui a récolté à ce jour près de 20 000 signatures – et organise une conférence de presse au début du mois de mai. Lors de cette dernière, elle réclame notamment la mise en place d'un numéro unique post-agressions, la prise de plainte au cabinet par les officiers de police judiciaire et la systématisation du recours à la procédure de citation directe contre les auteurs de violences commises à l'encontre des médecins. De son côté, la région Hauts-de-France, alertée par la situation, somme la mairie de Dunkerque d'agir. Conjointement avec l'Ordre des médecins et l'URMEL, et sous l'impulsion de la CSMF 59-62, la région travaille parallèlement à la création d'un numéro unique post-agressions pour les médecins libéraux.

2- L'affaire du Dr Goidin : un cas qui n'est pas isolé

UNE INSECURITE CROISSANTE

Le cas du Dr Goidin est loin d'être isolé. De plus en plus de médecins libéraux sont victimes de faits d'incivilité, voire d'agression, dans le cadre de leur activité. Au vu de la gravité de certains actes, quelques-uns d'entre eux sont parfois contraints d'interrompre leur exercice pendant plusieurs semaines ou mois, comme ce fut le cas à Châtellerault (Vienne), à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), à Limoux (Aude), à Rouen (Seine-Maritime), ou encore à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Parfois, la gravité de ces actes dépasse l'entendement ; la profession se souvient encore du terrible drame qui a coûté la vie au Dr Patrick Rousseaux, à Nogent-le-Rotrou, en février dernier.

Selon l'observatoire pour la sécurité des médecins du Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom), 924 incidents ont ainsi été déclarés en 2015 (65% d'entre eux concernaient les médecins généralistes et 35% les autres spécialités), contre 901 en 2014. Ce chiffre en hausse ne représente que la partie émergée de l'iceberg puisque les médecins, en raison de leur culture, ne sont pas enclins à signaler des débordements à la police : 56% des violences n'ont pas été rapportées aux autorités en 2015.

LES MEDECINS LIBERAUX EN PREMIERE LIGNE

Si l'insécurité croissante touche tous les corps professionnels, le médecin est souvent plus exposé et confronté aux actes de violence. En effet, il est souvent le dernier lien social présent dans toutes les situations difficiles, que ce soit en ville, en milieu rural ou dans des zones de non droit. C'est pourquoi des mesures spécifiques doivent être mises en place pour sécuriser l'exercice libéral.

3- La CSMF exhorte le gouvernement à prendre de toute urgence des mesures

FINIES LES PAROLES, PLACE A L'ACTION !

La sécurisation de l'exercice médical est un combat que la CSMF mène depuis de longues années. Dernièrement, suite à l'évènement tragique de Nogent-le-Rotrou qui a coûté la vie au Dr Rousseaux le 1^{er} février dernier, la CSMF a adressé une lettre ouverte à Marisol Touraine et Bruno Le Roux, ministres de la Santé et de l'Intérieur à l'époque, pour les alerter de la situation et leur proposer des solutions. En dépit de l'urgence, rien n'a été fait... si ce n'est une simple rencontre entre le président de l'Ordre des médecins et le ministre de l'Intérieur, qui a promis des solutions... que la profession attend encore.

C'est pourquoi la CSMF en appelle à la responsabilité du nouveau gouvernement afin qu'il mette en œuvre et de toute urgence des mesures destinées à sécuriser l'exercice médical, notamment :

- La mise en place d'un numéro d'appel d'urgence à la Police ou à la Gendarmerie dans tous les départements, réservé aux médecins, avec reconnaissance du numéro du médecin pour intervention prioritaire ;
- L'installation de caméras de surveillance aux abords et dans les salles d'attente (tout en veillant au secret médical), et d'un boîtier de téléalarme dans les cabinets médicaux, avec un financement pris en charge par les pouvoirs publics ;
- L'accompagnement ponctuel des visites par un policier, en cas d'appel suspect ou de patients reconnus « difficiles » ;
- La mobilisation d'un chauffeur de nuit pour accompagner le médecin, pris en charge par les collectivités territoriales, pendant les gardes ;
- Le recours à la procédure de citation directe contre les auteurs de violences à l'encontre des médecins ;
- La création d'un véritable statut de « professionnel protégé » pour les médecins ;
- Le soutien au regroupement des médecins dans des lieux d'exercice partagés.

Il est urgent d'agir afin que l'impensable ne se reproduise plus.

EN CONCLUSION

Il y a urgence ! La CSMF demande aux différents ministères de se saisir, dans les plus brefs délais, de la situation catastrophique du Dr Goidin, mais aussi et surtout de mettre en place des mesures pour sécuriser l'exercice des professionnels de santé libéraux, et ce au même titre que leurs collègues hospitaliers.

Si la région des Hauts-de-France s'est saisie immédiatement du dossier en travaillant à la mise en place d'un numéro post-agressions, les problèmes d'insécurité auxquels sont confrontés les médecins libéraux dépassent largement le cadre local. C'est pourquoi la CSMF réclame une réponse nationale à un problème qui touche l'ensemble des médecins libéraux.